



ARRETE 06/26

*Portant délégation de fonction et de signature*

**Le Maire de Poggio-di-Nazza**

Vu le code général des collectivités locales, et notamment l'article L2122-18  
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame MANENTI Eliane en qualité 2<sup>e</sup> adjoint,  
Vu la délibération fixant le nombre d'adjoint au Maire  
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame MANENTI Eliane 2<sup>e</sup>me adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1 :**

En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame MANENTI Eliane 2<sup>e</sup>me adjoint est déléguée, en l'absence du Maire pour intervenir dans les domaines suivants :

- \*Cimetière : gestion du cimetière : travaux, octroi ou reprise de concessions,
- \*Ressources Humaines : signature des arrêtés du personnel (avancement, congés, congés maladie)
- \*affaires sociales : gestion des demandes d'aide sociale, signature des décisions d'octroi des aides

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Corté ainsi qu'à Madame la Cheffe de Poste du service de gestion comptable de Borgo.

Fait à Poggio-di-Nazza le 26/03/2026

Le Maire,

Jean-Noël GUIDICI

Notifié le 31/03/2026  
Signature de l'intéressée



adresse / adirizzu : 115 Chiesa 20240 POGHJU-DI-NAZZA  
Tel : 0495569050 [mairie.poggio-di-nazza@orange.fr](mailto:mairie.poggio-di-nazza@orange.fr)  
[www.upoghjudinazza.corsica](http://www.upoghjudinazza.corsica)